

CONVENTION DE « COACHING »

ENTRE

L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DES PAYS DE LA LOIRE,

LE CANDIDAT AU DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE

ET

ECR PAYS DE LA LOIRE CERCLE MARENGO

Entre les soussignés :

L'Ordre des Experts-Comptables des Pays de La Loire,
14, allée du Haras, BP 41845, 49018 ANGERS CEDEX 01,

Le Candidat au Diplôme d'Expertise-Comptable,

ECR Pays de la Loire Cercle Marengo,
14, allée du Haras, BP 41845, 49018 ANGERS CEDEX 01,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

L'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire, répondant à l'initiative du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC, aujourd'hui CNOEC) et des Experts-comptables retraités, (ECR) d'accompagner un mémorialiste par un senior expert-comptable tout au long de la rédaction de son mémoire, après obtention de l'agrément de son sujet, a conclu une convention avec l'Association « ECR PDLL Cercle Marengo », qui regroupe des anciens Experts-Comptables et Commissaires aux comptes de la région, soucieux d'assurer la pérennité de la profession, la transmission de leur savoir-faire, de leur expérience et de promouvoir les principes de confraternité et de pédagogie intergénérationnelle.

Le C.R.O a obtenu d'ECR PDLL Cercle Marengo la mise à disposition de certains de ses membres afin de constituer une section d'assistance et de « coaching » susceptible d'être proposée et

mise à disposition des candidats au mémoire d'expertise comptable afin de les accompagner, guider et aider dans la rédaction de leur mémoire de fin de stage.

Cette prestation de « coaching » est destinée à apporter aux candidats ayant obtenu l'agrément du sujet de leur mémoire une aide à caractère résolument formel pour la rédaction de leur mémoire.

En conséquence, le C.R.O se propose de mettre à disposition des candidats, via les services d'ECR Cercle Marengo, un « coach » chargé de lui fournir un service de soutien rédactionnel.

Ce pourquoi, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- 1) Le C.R.O, estimant de sa mission de donner à ses futurs membres inscrits les moyens optimaux de préparer leurs examens de fin de stage et notamment la rédaction de leur mémoire, propose au candidat, Memorialiste, qui accepte, la mise à disposition d'un « coach » émanant de la section créée à cet effet par l'Association ECR Cercle Marengo,

En contrepartie de cette prestation, le candidat versera au C.R.O un chèque de caution de 100 euros réduite à 50 euros, si le candidat justifie de sa qualité de membre de l'association étudiante des Experts-Comptables stagiaires « ANECS ». Ce chèque lui sera restitué à la fin du coaching si le candidat a respecté ses engagements vis-à-vis de son « coach »

- 2) A compter de la signature de la présente convention, le candidat pourra bénéficier de rendez-vous qui seront définis d'un commun accord entre lui et le « coach ». Ces rendez-vous ne pourront toutefois excéder un volume équivalent à cinq rencontres de deux heures chacune.

Toutefois, la prise d'effet de la Convention sera subordonnée à l'agrément préalable du sujet de mémoire du candidat qui en remettra copie au C.R.O accompagné des documents adressés au Ministère de l'Education Nationale chargé de délivrer l'agrément.

- 3) Le C.R.O s'oblige à obtenir du « coach » délégué par ECR Cercle Marengo une assistance à caractère confraternel guidée par la volonté d'apporter une aide rédactionnelle au candidat sans jamais se substituer à lui dans le traitement du sujet de son mémoire.

Le « coach » a pour mission de guider le candidat sur le plan stylistique ou sémantique et d'optimiser la qualité rédactionnelle de son mémoire sans jamais s'immiscer dans son contenu.

- 4) Le candidat déclare prendre la mesure de l'obligation ainsi souscrite par le C.R.O, lui donner acte du caractère confraternel et bienveillant de l'assistance ainsi fournie, renonçant expressément à tout recours, instance ou action à rencontre du C.R.O et de l'Association ECR Cercle Marengo.

Le « coach » n'a pas d'autre objectif que de transmettre ce qui lui paraîtra opportun, optimal ou d'une formulation plus convaincante ou adaptée.

En effet, le candidat conservera sa totale liberté d'appréciation, les conseils prodigués par le « coach » ne présentant aucun caractère normatif ou contraignant.

- 5) Le caractère confraternel de cette prestation est par nature exclusif de toutes autres obligations que de celles de respect et de délicatesse à l'égard du « coach».

A cet égard, le candidat s'oblige à honorer les rendez-vous fixés avec le « coach», à fournir entre chaque rendez-vous un travail effectif et suivi. Il s'engage aussi après sa soutenance à lui faire un retour écrit du déroulement de celle-ci.

- 6) En cas de divergence sensible entre le « coach » et le candidat chacun pourra mettre librement un terme à la prestation, sous réserve d'un délai de prévenance raisonnable :

- ▶ le « coach », en exprimant son souhait d'être remplacé par un de ses confrères d'ECR PDLL Cercle Marengo,
- ▶ le candidat en notifiant son souhait de voir un autre « coach » reprendre son dossier pour motif personnel, cette faculté ne lui étant offerte qu'une seule fois.

Dans cette hypothèse, le candidat ne pourra revendiquer le remboursement du montant de la cotisation versée qui demeurera définitivement acquise au C.R.O, sans faculté pour le stagiaire d'en solliciter un remboursement, fût-il partiel.

- 7) Dans cette relation, la prise de connaissance du **GUIDE DE COACHING MEMOIRE** élaboré par la Fédération Nationale ECR, dont la vocation première est « d'être un aide-mémoire pour les coachs et les candidats », est fortement recommandée au candidat.

<https://www.experts-comptables-retraites.fr/coaching-memoire/>

Fait à Angers, le

En triple exemplaire.

Ordre des Experts Comptables des Pays de La Loire

Le Candidat

ECR PDLL Cercle Marengo

Après avoir dûment paraphé chaque page de cette présente convention et signé sur la dernière, n'oubliez pas de joindre les pièces suivantes :

- Un CV récent,
- Un exemplaire de votre mémoire (ou du projet de plan et de notice),
- Votre agrément de sujet de mémoire,
- Le questionnaire ci-après,
- Un chèque de 100 euros (50 euros pour les membres de l'ANECS) à l'ordre du Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire, qui vous sera restitué à la fin du Coaching si vos engagements sont respectés.

Merci d'adresser votre dossier complet à l'adresse suivante :

Ordre des Experts-Comptables des Pays de La Loire

Service du STAGE

14, allée du Haras – BP 41845

49018 ANGERS CEDEX 01